

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 24 juin 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 juin 2014

2014 V 60 Vœu relatif à la détérioration et à la pollution massive du site du canal Saint-Martin.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant le vœu déposé par M. François HAAB et les élus du Groupe UDI-Modem, relatif à la détérioration et à la pollution massive du site du canal Saint-Martin ;

Considérant que l'amélioration de la propreté et la lutte contre les incivilités font partie des priorités du programme de mandature de la Mairie de Paris ;

Considérant que la fréquentation massive du Canal Saint-Martin et les diverses activités de pique-niques et apéritifs en plein air qui s'y déroulent se soldent souvent par l'abandon de détritrus et autres déchets ;

Considérant que le Canal Saint-Martin est d'ores et déjà ciblé comme site prioritaire par la Mairie du 10^{ème} arrondissement et par la division locale de propreté ;

Considérant que ce site fait partie du dispositif estival mis en place par la Ville depuis 2011 et qui consiste en un renforcement ciblé des moyens sur dix sites parisiens qui accueillent une affluence durable et des usages festifs récurrents durant l'été ;

Considérant qu'au titre de ce dispositif estival, des opérations de nettoyage supplémentaires sont programmées, des campagnes de communication et d'information sont mises en place en partenariat avec la mairie d'arrondissement, que du mobilier urbain supplémentaire (corbeilles de rue, colonnes à verre, urinoirs mobiles) est mis à disposition aux abords du Canal et que des sacs kraft sont distribués aux pique-niqueurs afin de recueillir les reliquats de leurs repas ;

Considérant que le Canal est d'ores et déjà une cible prioritaire pour le service verbalisateur de la Direction de la Propreté et de l'Eau et que des actions conjointes Police / Direction de la Prévention et de la Protection de lutte contre l'alcoolisation massive et les nuisances sonores sont déjà organisées sur ce site ;

Considérant la participation des services de propreté à de nombreuses actions de communication, l'organisation régulière d'OCNA (Opérations Coordonnées de Nettoyement Approfondi) et la tenue du premier « *Clean up Day* » parisien dans le 10^{ème} arrondissement le jeudi 29 mai dernier ;

Considérant la réflexion à engager par l'Adjointe en charge de la gestion des canaux et la Mairie du 10^{ème} arrondissement en concertation avec les riverains, les Conseils de quartier, les commerçants et les associations pour une requalification du Canal ;

Considérant la volonté de la Maire de Paris de renforcer, en lien étroit avec les arrondissements et les habitants, les moyens mis en œuvre pour améliorer la propreté de l'espace public et la verbalisation des incivilités ;

Considérant l'engagement d'installer 200 sanisettes supplémentaires ;

Sur proposition de M. Mao PENINO, au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu que :

- les questions de la propreté, du respect du Canal et de la lutte contre la pollution sonore soient des sujets prioritaires dans la concertation portée par la Mairie du 10^{ème} arrondissement et la Ville de Paris avec les riverains, les Conseils de quartier, les commerçants et les associations pour une requalification du Canal,
- la possibilité d'installer de nouvelles sanisettes aux abords du Canal soit étudiée,
- le nettoyage du plan d'eau soit amélioré, en particulier pendant la période estivale,
- les opérations de nettoyage participatif de type « *Clean up Day* » se multiplient à Paris afin d'associer et de sensibiliser les usagers à un meilleur respect de l'espace public,
- la verbalisation des incivilités soit intensifiée par la mise en place d'une Brigade verte parisienne rapprochant les services verbalisateurs de la Ville, conformément à l'engagement pris par la Maire de Paris.